

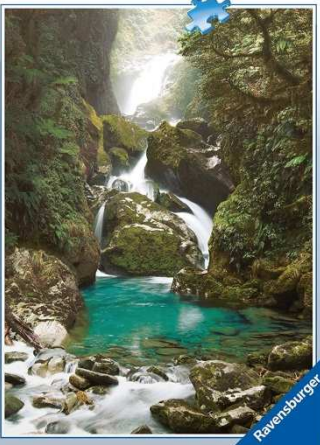
Regroupement des conventions programme Quelles opportunités, chances et risques,

Point de vue du canton de Vaud

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Direction générale de l'environnement / Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

25-01-2018



Nombre limité, représentatif des différentes législations, politiques et stratégies dans l'environnement

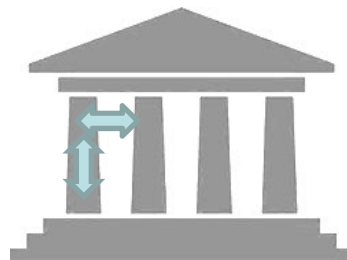
Diminution du travail administratif



Concordance entre buts et cibles des politiques sectorielles/transversales et objectifs et prestations des conventions programmes



Cohérence, similitude et complémentarité des conventions ou fiches programmes entre elles si une thématique (par ex. biodiversité) se voit traitée dans plusieurs CP ou fiches programmes
->exemple biodiversité



Souplesse de mise en œuvre et passerelles entre objectifs et entre fiches programme dans le respect des cibles à atteindre

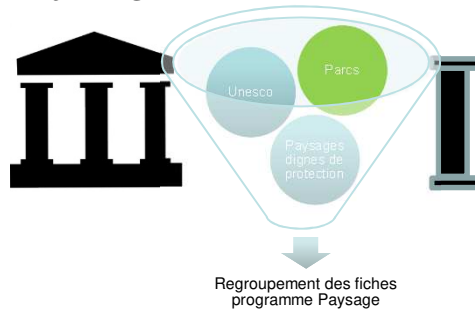
Opportunité et chances

Message simplifié pour les politiques, regroupement des thématiques -> diminution des CP/base légale

Forêt



Paysage/Nature



Faune

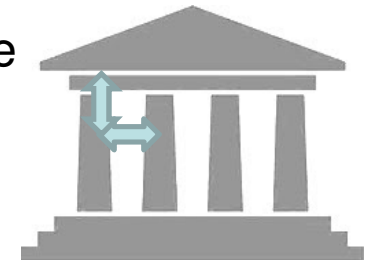


Négociations financières potentiellement facilitées, marge de manœuvre accrue

Passerelles possibles, changements facilités et souplesse accrue dans l'usage des ressources, moins de risque de devoir rendre de l'argent annuellement ou à la fin de la CP

Coordination préalable entre collaborateurs et/ou services

Simplification du travail administratif et comptable ?



Risques

Rôle et influence prépondérante possible d'une division/service ou d'un collaborateur qui devient détenteur des conventions programmes regroupées (au niveau CH et cantonal)

Perte possible de l'acquis, d'une organisation et d'un fonctionnement aujourd'hui efficace

Perte de visibilité de certaines thématiques si dénomination générique de la CP - Convention programme dans le domaine de la forêt

CP Mammouth !



En regard d'autres CP (nature, faune, etc)

Système de silo maintenu découlant des lois et difficulté de rendre visible et explicite stratégie transversale notamment stratégie biodiversité ou dangers naturels.

Transfert facilité de moyens financiers d'une fiche de programme à l'autre
> risque de ne plus atteindre les cibles des objectifs et politiques sectorielles, perte d'attractivité de certaines fiches programmes

Recommandations

Une seule CP ne doit pas être une carte blanche pour le canton et pour le service qui en assurera la mise en œuvre

Garantie des enveloppes distinctes par thématiques et objectifs, même après regroupement

Importance de rappeler et respecter les objectifs et cibles spécifiques de toutes les politiques sectorielles

-> Clarté du manuel RPT, explications sur les possibilités et limites des passerelles entre fiches programmes et entre objectifs, accord préalable de l'OFEV si transfert de montants entre fiches programmes distinctes

Si pour des raisons légales, une même thématique se voit traitée par plusieurs conventions programmes, importance d'avoir une cohérence entre objectifs et idéalement taux ou mode de subventionnement

Une seule séance de coordination avec tous les acteurs concernés